

DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

PRESIDENCE

SECRETARIAT

Délibération n° ~~06~~ / MATD/DB/CB/CM/P-S. portant dénomination du jardin public situé à côté du Square De Gaulle en "Place du ROTARY".

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE,

Vu la Constitution du 20 janvier 2002 ;

Vu la loi n°9-2003 du 06 février 2003, fixant les orientations fondamentales de la décentralisation ;

Vu la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003, fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 7-2003 du 06 février 2003, portant organisation et fonctionnement des collectivités locales ;

Vu la loi n°8-2003 du 06 février 2003, portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu la loi n° 10-2003 du 06 février 2003, portant transfert de compétences aux collectivités locales ;

Vu la loi n° 11-2003 du 06 février 2003, portant statut particulier de la Ville de Brazzaville et de la Ville de Pointe - Noire ;

Vu la loi n°31-2003 du 24 octobre 2003 portant détermination du patrimoine des collectivités locales ;

Vu le décret 2003-20 du 06 février 2003, portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu l'arrêté n°450/MATD-CAB du 15 février 2003, portant publication des résultats de la session inaugurale des Conseils de Départements et des Communes ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et Municipal ;

Vu la décision n° 009/CB/CDM/BES.S du 10 janvier 2005, portant Convocation de la session ordinaire du Conseil Municipal de Brazzaville ;

ADOpte :

Article 1^{er} : Le jardin public sis, en face du Square de Gaulle dans l'arrondissement II Bacongo est dénommé " Place du Rotary".

Article 2 : Un arrêté municipal fixera le cahier des charges relatif à l'aménagement et à l'entretien de cette place par le Rotary Club de Brazzaville.

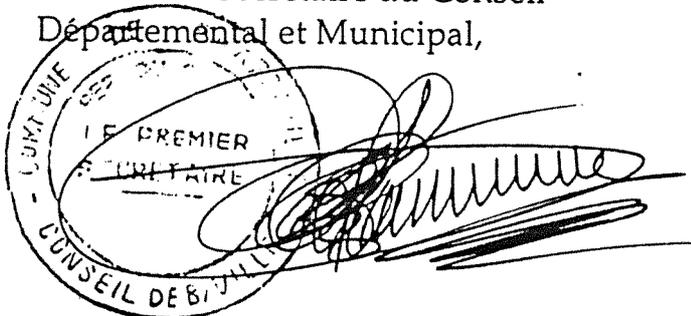
Article 3 : La présente délibération qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera enregistrée, et communiquée partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 17 FEV. 2005

Le Président du Conseil Départemental
et Municipal, Député-Maire de la Ville
de Brazzaville

Hugues NGOUELONDELE./-

Le Premier Secrétaire du Conseil
Départemental et Municipal,



Timoléon Didier POTARD MOHOUSA./-